



**COMPTE RENDU DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Lundi 29 octobre 2012 de 13h30 à 16h00  
Campus scolaire Colbert – Reims.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2012.
3. Bilan de rentrée.
4. Situation des ARELA.
5. Point sur la situation des enseignants de Lettres modernes enseignant les Lettres classiques.
6. Rapport de l'Inspection générale.
7. Promotion des langues anciennes.
8. *Euroclassica* 2012.
9. Journées d'Octobre 2013 et 2014.
10. Questions diverses.

### Associations présentes

AGAP (Aix-Marseille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), PALLAS (Paris), THALASSA, ARELAG (Grenoble), AUSPEX (Reims), ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAL (Lyon), ARELABretagne et ARELAN (Nice).

### Associations représentées

ALPLA (Nancy-Metz), GELAHN (Rouen), ATHÉNA, APCELA (Poitiers), APLAG (Guadeloupe), ARELAD (Dijon), ARELALIM (Limoges), et Connaissance hellénique.

### 24 associations représentées sur 27.

Le *quorum* est atteint.

\* \* \*

*Sylvie Pédroaréna remercie tout d'abord le proviseur de la cité scolaire Colbert, M. Gérard Recoque, qui a bien voulu accueillir les Journées d'octobre brillamment organisées par AUSPEX et notre troisième et dernière assemblée générale de l'année 2012.*

*Elle adresse ensuite les salutations des anciennes présidentes qui n'ont pu être là avec nous : Jeannette Boulay, Odile Mortier-Waldschmidt et Marie-Hélène Menaut.*

*Enfin, la présidente remercie de sa présence Fabrice Poli<sup>1</sup>, représentant de l'APLAES.*

---

<sup>1</sup> Fabrice Poli mentionne à ce moment-là plusieurs de ses travaux consacrés à des inscriptions rémoises... Voir « Notes d'épigraphie latine rémoise : au sujet de deux inscriptions du Musée Saint-Rémi (Reims) », *Arctos*, XLI, 2007, p. 51-58 et « Note de lexicologie et d'épigraphie rémoise : lat. vernacellvs », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes* 2/2007 (Tome LXXXI), p. 373-377. Pour accéder à ce dernier article : [www.cairn.info/revue-de-philologie-litterature-et-histoire-anciennes-2007-2-page-373.htm](http://www.cairn.info/revue-de-philologie-litterature-et-histoire-anciennes-2007-2-page-373.htm)

### **1. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 2 juin 2012.**

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

### **3. Bilan de rentrée.**

Sylvie Pédroaréna dresse le bilan de la rentrée 2012. Quand le directeur de cabinet de Vincent Peillon avait reçu la CNARELA, à la fin de l'année scolaire dernière, il avait déclaré : « La rentrée 2012 n'est pas notre rentrée... » .

Nous pouvons constater quelques signes encourageants, comme, par exemple, la baisse du « seuil » dans l'académie de Besançon, ou la lettre du Recteur de l'académie d'Amiens<sup>2</sup> transmise récemment par Agnès Orosco (ADLAP) – demandant solennellement aux chefs d'établissement de donner à l'enseignement du latin la place à laquelle il a droit – même s'il n'est pas question du grec.

Mais cette rentrée reste souvent délicate dans bien des établissements, notamment du point de vue des remplacements. Nous devons nous montrer très vigilants au moment de la préparation de la rentrée 2013.

### **4. Situation des ARELA.**

La présidente remercie ceux qui ont déjà répondu au questionnaire... et ceux qui s'appêtent à le faire.

Une première bonne nouvelle : l'ARELA Versailles pourrait bientôt renaître de ses cendres.

Trois groupes d'ARELA se dessinent : un premier groupe – assez restreint – est composé d'ARELA qui ont du mal à recruter, un autre d'ARELA comptant une cinquantaine d'adhérents ; enfin, certaines affichent plus de 100 cotisations.

Les ARELA dans leur ensemble éditent entre un et deux bulletins par an ; un nombre important d'associations a adopté une version électronique. Les listes de diffusion au sein des associations sont quasiment toutes opérationnelles.

Plusieurs ARELA signalent des publications récentes : le dernier numéro de l'ARDELAC sur les Gaulois, les numéros de l'ARELAL (Lyon) sur la Justice ou sur Spartacus, ou encore les actes des Journées d'Octobre de l'ARELAB (*L'Antiquité et la vie des arts*, édité par Sylvie David).

Des concours, des Journées de l'Antiquité ainsi que des conférences sont organisés par de très nombreuses associations.

Cependant certaines associations connaissent quelques difficultés temporaires, liées notamment à la diminution des adhérents.

### **Quelques pistes de réflexion : comment stimuler les adhésions ?**

- Ne pas hésiter, lors des stages PAF, à parler de l'ARELA de son académie.
- Dire aux collègues qui craignent de s'investir que verser sa cotisation est déjà un soutien.
- Dominique Augé (APLAG), Yves Ouvrard (APCELA), Annie Collognat (PALLAS) sont prêts à intervenir, de façon bénévole, lors des AG des ARELA (ou à une autre occasion). Il suffit de les défrayer des dépenses du voyage.

La CNARELA a lancé l'initiative suivante : une lettre ouverte va être envoyée aux collègues par le biais de THALASSA et ATHENA. En effet, il est difficile, dans certaines académies, d'obtenir les

---

<sup>2</sup> Voir annexe IV, p.12 *sq.*

adresses professionnelles des collègues.

Le courrier a été envoyé aux deux associations en fin de semaine dernière.

Enfin, Sylvie Pédroaréna remercie les intervenants sur la liste *Musagora* de renvoyer les collègues à l'ARELA de leur académie. Il ne faut pas hésiter à le faire.

### **5. Point sur la situation des enseignants de Lettres modernes enseignant les Lettres classiques.**

La situation est contrastée, mais il est certain que de plus en plus d'enseignants de Lettres modernes sont appelés à enseigner les Lettres classiques. Or :

- c'est une façon de faire disparaître le grec, qui n'est pas enseigné par les professeurs de Lettres modernes ;
- la formation des Lettres classiques fait que les professeurs de Lettres classiques sont les plus compétents à enseigner les langues anciennes ;
- enfin, parfois, le collègue de Lettres modernes qui assure les heures de latin ne veut pas rendre ces heures quand un collègue de Lettres classiques arrive dans l'établissement...

Sylvie Pédroaréna demande que le bureau soit mandaté pour écrire une motion<sup>3</sup> sur cette situation :

- le recours aux enseignants de LM doit être exceptionnel ;
- la priorité doit être donnée aux enseignants de LC qui le souhaitent ; en effet, Dominique Augé (ARELAG) intervient pour préciser que des collègues ne le souhaitent pas toujours, car ils peuvent se retrouver à enseigner seulement des langues anciennes dans plusieurs établissements ;
- une épreuve de langue ancienne doit être rétablie au CAPES de LM.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **6. Rapport de l'Inspection générale.**

Sylvie Pédroaréna remercie Marie-Hélène Menaut pour le *digest* du rapport qu'elle a élaboré. Le document a été envoyé aux ARELA.

La première partie dresse un constat courageux : il est nécessaire de s'en emparer pour pouvoir discuter sur des problèmes qui peuvent se poser localement.

Cependant plusieurs points sont problématiques :

a) L'enseignement du grec semble menacé : la CNARELA souhaite que cette langue continue à être enseignée dès le collège ;

b) les horaires proposés (1h en 6<sup>e</sup> ; 2h en 5<sup>e</sup>, en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>)<sup>4</sup> ;

La CNARELA va demander dans les prochains jours une audience à C. Klein, IG, auteur de ce rapport avec P. Soler : ce sera l'occasion d'exprimer nos interrogations (en particulier sur la question du grec et des horaires...) : si d'autres associations amies (APLAES, APL, SLL, SEL et APFLA – CPL) se reconnaissent dans nos positions, nous leur proposerons de se joindre à nous lors de l'audience.

---

<sup>3</sup> Voir annexe I, p. 9.

<sup>4</sup> Voir le *Rapport de l'Inspection générale « L'enseignement des langues et cultures de l'antiquité dans le second degré »*, Rapport n° 2011-098, août 2011, p. 79.

Plusieurs représentants interviennent :

- Sonia Mollet (ARELABOR et SNES) : lors de la rencontre du SNES avec le doyen de l'inspection générale, ce dernier ne savait pas si l'heure en 6<sup>e</sup> serait obligatoire : il n'avait pas d'opinion tranchée sur le sujet... Sonia Mollet ajoute qu'il est dangereux de présenter les enseignements du latin et du grec comme quelque chose d'utilitaire, comme des langues « mises au service de » ; d'autre part, il y a un manque de cohérence et de logique dans le rapport : en effet, s'il est précisé que les langues anciennes sont très importantes pour les langues vivantes, au lycée les élèves doivent choisir entre les langues vivantes et les langues anciennes... Enfin, toute la partie concernant la présence du latin et du grec dans le socle commun est dangereuse aussi : à force d'être partout, nous ne sommes nulle part et nous n'avons plus d'identité ; qui plus est, le nouveau livret de compétences a été publié et le latin et le grec en sont absents.
- Éliane Poulvet (ARDELAC) fait remarquer qu'avec les horaires proposés, on perd une heure (7h de latin au collège au lieu des 8h actuellement). Ces horaires répondent à une logique comptable, avant tout.
- Anne-Marie Chazal (AGAP) estime que ce rapport est plus une régression qu'une progression : il n'y a quasiment plus d'enseignement de la langue.
- Yannick Carriou (ARELABOR) revient sur l'heure de 6<sup>e</sup> : qui fait quoi ? D'autre part, on sait que l'on manque cruellement d'enseignants de lettres classiques : où va-t-on les trouver ? Enfin, le programme proposé en 6<sup>e</sup> est loin d'être facile : la question de la formation devra être soulevée.
- Sylvie Berton (ARELABOR) trouve qu'il est important qu'une langue ancienne soit obligatoire en série L.
- Sylvie Nourry (PALLAS) précise qu'il faut faire attention au vocabulaire employé, notamment au terme de « crédit ».
- Brigitte Planty (ARELAB) ne comprend pas très bien les critiques émises à l'encontre du bilinguisme dans le rapport ; les différences avec l'ECLA sont peu claires.

c) Les concours : il est question de fusionner les CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques ainsi que de supprimer l'agrégation de grammaire<sup>5</sup> ;

Hélène Frangoulis fait le bilan de la situation concernant les CAPES 2013 et 2014 :

- CAPES 2013 : écrit en novembre 2012 et oraux en juin 2013 : rien ne change. Les lauréats de cette session auront à la rentrée prochaine, comme les stagiaires de cette année, trois heures de décharge : ils assureront donc 15 heures de cours par semaine.
- CAPES 2014 : écrit en juin 2013 ; oral en juin 2014 ; les inscriptions pourront se faire jusqu'à la fin février 2013 ; le concours sera ouvert aux étudiants de M2 ainsi qu'à ceux de M1 (dérogation accordée systématiquement) ; les épreuves écrites et orales resteraient inchangées. Les étudiants de M1 qui auront passé le CAPES écrit en juin 2013 et qui seront inscrits en M2 à la rentrée 2013 pourront avoir un service de 6h. Ces modifications interviennent alors que les étudiants et les enseignants ont fait leur rentrée et que les maquettes ont été décidées...

Un point positif cependant, le nombre de postes aux concours a augmenté :

---

<sup>5</sup> Voir *Rapport de l'Inspection générale*, p. 92.

	Session 2010	Session 2011	Session 2012	Session 2013
<b>CAPES externe</b>	170	185	170	<b>200</b>
<b>CAPES interne</b>	5	8	12	<b>15</b>
<b>CAER-PC</b>	5	10	9	<b>10</b>
<b>CAFEP CAPES</b>	40	15	16	<b>10</b>
<b>Agrégation externe</b>	46	50	60	<b>75</b>
<b>Agrégation interne</b>	35	35	40	<b>40</b>
<b>Agrégation de grammaire</b>	5	5	7	<b>10</b>
<b>CAER agrégation</b>	4	3	3	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>	<b>311</b>	<b>317</b>	<b>365</b>

Néanmoins le nombre de candidats reste un problème : la désaffection des étudiants pour le métier d'enseignant et la mise en œuvre de la mastérisation en sont les principales causes.

Claire Bosc (ARELAN) se demande si l'on a une idée du nombre d'étudiants en LC dans les universités françaises. Claire Couturier-Laimé demande au représentant de l'APLAES s'il ne serait pas possible de connaître ces chiffres via les collègues de l'Université. Fabrice Poli répond que les enseignants préfèrent ne pas communiquer sur ce sujet.

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il est nécessaire de créer des liens entre les lycées et les universités. Certains collègues déplorent que certains universitaires refusent d'aller dans les lycées...

Sylvie David (ARELAB) évoque l'expérience menée dans l'académie de Besançon à l'initiative de Marie-Rose Guelfucci, Professeur de grec à l'université : montrer aux étudiants du cycle licence, et ce dès la première année, ainsi qu'aux lycéens ce qu'est la recherche en sciences humaines, et plus particulièrement en lettres, lors de journées où des enseignants-chercheurs, mais aussi des doctorants, exposent leurs méthodes de travail et les résultats partiels d'une recherche en cours.

Sylvie Pédroaréna conclut cette discussion : mutualisons ! Dès qu'une entreprise innovante est menée, il faut le faire savoir à la CNARELA afin que les informations soient relayées et diffusées : ces initiatives peuvent donner des idées.

Sylvie Pédroaréna demande que le bureau soit mandaté pour écrire :

→ **une motion sur le grec<sup>6</sup> : la CNARELA entend proclamer son attachement à l'enseignement du grec au collège ;**

→ **une motion sur les concours<sup>7</sup> : la CNARELA défend les concours spécifiques aux Lettres classiques.**

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

<sup>6</sup> Voir annexe II, p. 10.

<sup>7</sup> Voir annexe III, p. 11.

## **7. Promotion des langues anciennes.**

Il est donc nécessaire d'établir une liaison entre les lycées et les universités, et pas seulement avec les élèves de la série L et les élèves de langues anciennes ; pourquoi ne pas inciter les jeunes collègues, enseignants de LC, à aller dans les universités pour transmettre leur enthousiasme ?

Avec l'aide de Thalassa, la CNARELA a créé un autocollant qui sera téléchargeable sur le site de la CNARELA (<http://www.cnarela.fr/>) ; n'hésitez pas à le faire circuler dans vos ARELA.

D'autre part, il va nous falloir lancer une campagne pour montrer notre attachement au grec. Dès à présent, il faut :

1. demander aux collègues qui enseignent le grec au collège de transmettre des slogans, des témoignages d'élèves qu'il faudra transmettre au Ministère ;
2. recueillir des témoignages de personnalités ;
3. alerter les élus, chercher des soutiens
4. alerter la presse...

Il est nécessaire, rappelle Sylvie Pédroaréna, de faire entendre la « demande sociale » à laquelle le Ministère est très attaché. Il faut bien aussi montrer notre vigilance et faire savoir que la rentrée 2013 sera « la » rentrée de ce gouvernement.

Claire Bosc fait remarquer que dans l'académie de Nice, le grec est supprimé dans de nombreux endroits : or les IPR affirment qu'ils n'ont plus leur mot à dire...

Sylvie Pédroaréna évoque l'idée que la lettre du recteur d'Amiens devienne une « circulaire » : la CNARELA fera un courrier dans ce sens au Ministère.

Enfin, une conférence de presse sur le grec avec l'APLAES, SEL et SIL pourrait être organisée avant les vacances de Noël.

## **8. Euroclassica 2012**

Le *Curriculum* commence à se faire connaître (cf. les derniers échanges sur *Musagora*) : on ne peut que s'en réjouir !

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'une pétition circule pour défendre l'enseignement du latin et du grec en Espagne.

La conférence *Euroclassica* s'est tenue à Vilnius en août dernier. C'est Sylvie Nourry qui représentait la CNARELA. Sylvie Pédroaréna la remercie d'avoir assumé cette tâche. La parole lui est donnée : tous les pays sont favorables à l'existence du *Curriculum* dans son ensemble : mais si la première épreuve (texte à traduire) fait l'accord de tous, en revanche les questions (sous forme de QCM) sont controversées (en particulier celles qui présentent des formes fausses) ; plusieurs pays les trouvent peu pertinentes et refusent de participer à l'expérience. Un débat plus long sera organisé lors de la prochaine AG à Lisbonne (avec des exemples concrets).

• Yannick Carriou (ARELABOR) évoque le succès que connaît le *curriculum* dans son établissement : la principale est venue ; le concours est mis en avant par les IPR à Bordeaux. Bref, tant pis pour les questions, que ce concours existe !

## **9. Journées d'Octobre 2013 et 2014.**

• **2013** : l'AGAP (Aix-Marseille) organise les journées. Elles auront lieu les 28, 29 et 30 octobre 2013.

Elles se tiendront à Arles, au Musée Départemental Arles antique, surnommé le « musée bleu ». Les journées seront organisées autour des échanges (matériels et intellectuels) en Méditerranée en collaboration avec l'APHG (Association des Professeurs d'Histoire et Géographie), les archéologues de l'INRAP et ceux de la ville d'Arles, ainsi que l'ARELACorse.

Un programme alléchant... ! Dîner romain (sous la houlette de Mireille Cherubini, à la *taverna* à Glanum), visite de La meunerie, visite de la ville d'Arles, visite du site archéologique de Saint Blaise...

• **2014** : **Strasbourg**

Le programme est en cours d'élaboration.

Sylvie Pédroaréna précise qu'un point va être ajouté au *Vademecum* des Journées : contacter France3 régional et la radio locale de France bleu.

### **Intervention des associations amies :**

Fabrice Poli, trésorier de l'APLAES, adresse les remerciements de la présidente, M.-P. Noël, qui ne pouvait être présente.

Il rappelle que la CNARELA est évoquée lors de toutes les réunions ; c'est donc un message d'amitiés sincères.

Les préoccupations de l'APLAES recourent celles de la CNARELA :

a) concernant l'enseignement secondaire : le grec doit rester enseigné au collège. Les deux langues anciennes doivent être enseignées. Il est nécessaire de maintenir la trivalence des enseignements des collègues de Lettres classiques ;

b) concernant les concours de recrutement : l'APLAES est contre la fusion des concours Lettres modernes et Lettres classiques : cette fusion est pernicieuse pour nos études (un Inspecteur général, B. Combeaud, avait déjà évoqué cette possibilité lors du congrès annuel de l'APLAES...) ; cette fusion fragiliserait le latin et le grec. L'APLAES est très inquiète concernant les futures épreuves orales du CAPES (il s'agirait seulement d'épreuves didactiques...) ; le nouveau calendrier du CAPES ne convient pas ; de même, l'articulation master, concours et recherche est un problème : il ne faut pas vider les anciennes maîtrises et DEA de leur contenu.

c) Enfin, l'APLAES s'interroge sur les Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) : il sera nécessaire de travailler avec elles sans rivalité.

## **10. Questions diverses**

a) Alerté par Sylvie Pédroaréna sur le sujet des élèves de séries technologiques qui ne pouvaient plus passer une langue ancienne en épreuve facultative au baccalauréat, le groupe lettres du SNES a insisté, dans une lettre écrite au doyen de l'Inspection générale, sur la nécessité que cet enseignement et cette épreuve soient accessibles aux élèves des séries technologiques. La lettre est actuellement en relecture au niveau des instances du SNES. On espère qu'elle sera envoyée bientôt.

b) Sylvie Pédroaréna évoque le voyage en Turquie organisé cette année par THALASSA. Elle remercie Lionel Sanchez qui a beaucoup œuvré dans le montage du projet. Il y a eu 34 participants. Pour que ce voyage, précise la présidente, ne soit pas un simple circuit de tourisme, les collègues qui ont participé seront sollicités très prochainement pour partager des documents,

notamment en communiquant des photos libres de droits qui seront disponibles sur internet (via un site Picasaweb).

La CNARELA a sollicité ATHENA pour un voyage en 2013. Comme aucun représentant d'ATHENA n'est là, c'est Sylvie Pédroaréna qui présente le séjour : ATHENA a la spécialité de proposer des séjours pour apprendre le grec moderne. C'est un séjour de ce genre que notre association a demandé à Roger Massé en précisant qu'il serait intéressant de lier le grec moderne et le grec ancien. Le programme comporte : un séjour du 18 au 25 août près d'Athènes, à Glyphada en demi-pension, des cours l'après-midi assurés par M. Louis de Balmann (éminent spécialiste de grec ancien et de grec moderne). Il reste à fixer avec le bureau de la CNARELA les excursions en Attique qui pourraient avoir lieu le matin. Le budget est fixé à moins de 1000 euros. Le voyage se fera si au moins 15 personnes s'inscrivent.

c) François Martin prend la parole pour évoquer le bilan de la conférence des Présidents : en effet, le rapport « Refonder l'école »<sup>8</sup>, préconise que les horaires du collège soient réduits<sup>9</sup>... Il est certain que nos disciplines seront les premières touchées ! La conférence des présidents a déjà réagi à ce sujet.

La séance est levée à 16 heures.

#### CALENDRIER 2013 :

*Information : les assemblées générales de janvier et de mai auront lieu à l'URF de grec de l'Université de la Sorbonne (16 rue de la Sorbonne – salle de grec n°2).*

→ Assemblée générale, Paris : le samedi 19 janvier 2013

*Semaine des langues anciennes : du 18 au 24 mars 2013*

→ Assemblée générale, Paris : le samedi 25 mai 2013

→ Assemblée générale, Arles : le lundi 28 ou mardi 29 octobre 2013

<sup>8</sup> On trouve ce rapport à l'adresse suivante : [http://www.refondonslecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/10/refondons\\_l\\_ecole\\_de\\_la\\_republique\\_rapport\\_de\\_la\\_concertation1.pdf](http://www.refondonslecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/10/refondons_l_ecole_de_la_republique_rapport_de_la_concertation1.pdf)

<sup>9</sup> Voir les pages 42-43 du rapport.



Annexe I

**Motion sur le recours aux Lettres modernes**

La CNARELA, réunie en assemblée générale le 29 octobre 2012 à Reims, proteste contre le recours trop fréquent à des professeurs de Lettres modernes pour occuper des postes de Lettres classiques, dans le cadre de remplacements ou de services annuels.

Même si les circonstances peuvent parfois l'imposer, il ne doit s'agir que de situations exceptionnelles. Comment des professeurs qui, dans le meilleur des cas, n'ont étudié qu'une langue ancienne et qui possèdent dans cette langue un niveau de connaissances inférieur à celui de leurs collègues de Lettres classiques, pourraient-ils assurer correctement l'enseignement du latin et du grec ? En outre, la disparition de l'épreuve de langue ancienne au CAPES de Lettres modernes rend désormais caduc le recours à cet expédient.

Nous exigeons donc que le professeur de Lettres classiques soit toujours prioritaire dans l'attribution des services en latin et en grec.

Annexe II

### **Motion sur le grec**

La CNARELA, réunie en assemblée générale le 29 octobre 2012 à Reims, affirme avec force son attachement au maintien de l'enseignement du grec dans l'enseignement secondaire, dès le collège.

Cet enseignement offre, en effet, aux élèves des connaissances fondamentales pour la maîtrise de la langue et de la culture françaises. Il leur donne accès aux racines du vocabulaire savant qu'ils rencontreront dans toutes les disciplines de leur cursus scolaire, ainsi qu'aux références culturelles majeures de la philosophie, de la littérature, de l'histoire et des sciences.

Malgré les attaques, les horaires dissuasifs et la suppression de sections dans les collèges, principalement pour des motifs financiers, les élèves et leurs familles sont conscients de la richesse de cet enseignement, comme le montre la stabilité des effectifs sur l'ensemble du territoire, ces dernières années.

En outre, supprimer ou limiter la possibilité d'étudier le grec au collège ou au lycée compromettrait gravement l'enseignement et la recherche en grec dans les universités et mettrait en péril la transmission d'une langue et d'une culture dont l'éducation nationale française ne peut pas se passer.

Annexe III

### **Motion sur le CAPES de Lettres classiques**

La CNARELA, réunie en assemblée générale à Reims, le 29 octobre 2012, s'inquiète vivement des rumeurs sur un possible projet de fusion entre le CAPES de Lettres classiques et le CAPES de Lettres modernes.

Un tel concours ne pourrait en aucune façon garantir le recrutement d'un nombre suffisant de professeurs justifiant des connaissances indispensables en latin et en grec pour dispenser un enseignement de qualité en Langues et Cultures de l'Antiquité. On imagine alors aisément comment cet enseignement optionnel disparaîtrait rapidement pour des raisons techniques.

La CNARELA affirme donc avec force son attachement au maintien d'un CAPES spécifique de Lettres classiques, seule garantie de la pérennité de l'enseignement des langues anciennes et du grec en particulier.

Pour remédier à la baisse inquiétante du nombre des candidats, due à la réforme de la mastérisation et aux conditions de travail dissuasives réservées à l'enseignement du latin et du grec dans les collèges et les lycées, la CNARELA demande l'organisation d'une grande campagne d'information, relayée par l'ONISEP, à destination des élèves de lycée sur les études de lettres classiques dans l'enseignement supérieur, ainsi que l'envoi d'une circulaire semblable à celle que le recteur de l'académie d'Amiens a envoyée à tous les chefs d'établissement.



académie  
Amiens

Amiens, le 12 septembre 2012

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des Universités

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

A

Rectorat

Inspecteurs d'Académie-  
Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux

Mesdames et Messieurs  
les Principaux et les Provoiseurs  
des établissements publics et privés

Dossier suivi par :

florence.cognard@ac-amiens.fr  
et  
florence.randanne@ac-amiens.fr

S/C de Madame et Messieurs  
les Directeurs académiques  
des services de l'Education nationale

Secrétariat des IA-IPR  
Tél. 03 22 82 39 70  
Fax. 03 22 82 37 54

**Objet : parcours humanistes en Langues et Cultures de l'Antiquité.**

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Dans le cadre de la politique académique menée en faveur de la prévention de l'illettrisme, je vous invite à mettre en œuvre, dans les collèges et les lycées, à compter de la rentrée 2012, la circulaire consacrée à l'enseignement du Latin qui contribue à la maîtrise des fondamentaux.

La fiche d'inscription pour la classe de cinquième peut être utilisée par les Chefs d'établissement qui le souhaitent.

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

*l'accorde avec mes grandes attentes à ce la et  
y mettrai tout particulièrement.*

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour la réussite de tous les élèves.

  
Bernard BEIGNIER

Annexe 1 : recommandations académiques  
Annexe 2 : fiche d'inscription en cinquième.

*copie aux Directeurs Diocésains*



académie  
Amiens

Amiens, le 12 septembre 2012

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des Universités

Rectorat

Inspecteurs d'Académie-  
Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux

Dossier suivi par :

florence.cognard@ac-amiens.fr  
et  
florence.randanne@ac-amiens.fr

Secrétariat des IA-IPR  
Tél. 03 22 82 39 70  
Fax. 03 22 82 37 54

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

A

Mesdames et Messieurs  
les Principaux et les Proviseurs  
des établissements publics et privés

S/C de Madame et Messieurs  
les Directeurs académiques  
des services de l'Education nationale

**Objet : Recommandations concernant les parcours scolaires en *Langues et Cultures de l'Antiquité* pour favoriser l'égalité des chances.**

#### REFERENCES

B.O. n° 31 du 27 août 2009 : Programme d'enseignement des *Langues et Cultures de l'Antiquité* au **collège**. Les dispositions de l'arrêté publié au B.O. prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 en classe de cinquième, de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 en classe de quatrième, de la rentrée de l'année scolaire 2012-2013 en classe de troisième.

B.O. n° 32 du 13 septembre 2007 : Programme d'enseignement des *Langues et Cultures de l'Antiquité* en classes de **seconde, première et terminale** des séries générales et technologiques. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur **au lycée** à compter de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009 pour les classes de seconde et première et à compter de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010 pour la classe de terminale.

Mise en ligne sur Eduscol d'un accompagnement des programmes des *Langues et Cultures de l'Antiquité* : ressources numériques avec suggestions pédagogiques, pour le collège et le lycée.

**L'enseignement d'exploration** (B.O. n°30 du 26 août 2010) « *Langues et Cultures de l'Antiquité* au fondement des cultures européennes » met l'accent sur six thèmes : choisis dans l'ensemble des programmes de *Langues et Cultures de l'Antiquité* pour le lycée (B.O. n°32 du 13 septembre 2007) ; ils sont en effet plus particulièrement ajustés aux enjeux de cet enseignement d'exploration, en raison de l'ouverture culturelle qu'ils constituent pour des élèves issus du collège et des compétences linguistiques qu'ils permettent de développer.

copie aux Directeurs Diocésains

**Expérimentation** : article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 : code de l'éducation : L.401-1.

## PREAMBULE

Etudier la langue latine est un facteur de réussite et d'intégration :

### I CONNAITRE LE LATIN POUR BIEN MAITRISER LA LANGUE FRANCAISE

- Pour que les mots ne soient plus des coquilles vides, mais que les élèves puissent se référer à des racines latines pour en deviner le sens ou en saisir la signification précise.
- Pour rendre les mots vivants en repérant ou en comprenant comment ils ont évolué, et éviter des contresens. Les élèves ont ainsi des clefs pour comprendre la signification des œuvres du passé : par exemple une robe « triste » chez Racine est une robe de deuil.
- Pour enrichir le vocabulaire des élèves, souvent trop indigent et par là-même handicapant.

### II APPRENDRE LE LATIN POUR APPRENDRE A RAISONNER

- Pouvoir formuler précisément sa pensée, ses émotions et être moins violent. Acquérir une rigueur de la pensée, développer l'esprit analytique, la faculté de raisonner, si utiles dans les matières scientifiques.

### III UNE OUVERTURE CULTURELLE POUR TOUS

- Construire des parcours humanistes pour favoriser l'épanouissement d'une sensibilité esthétique ; comprendre l'héritage artistique et élargir le champ de compréhension des problématiques contemporaines.
- Aider les élèves à établir des liens entre passé et présent et à comprendre le présent au regard du passé : en sixième, ils ont découvert un certain nombre de textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'Antiquité gréco-romaine. Le Latin offre l'occasion unique d'accéder à une langue qui est à **l'origine de toute la culture française et européenne dans tous les domaines : mythologie, histoire, géographie, sciences, arts plastiques, théâtre, droit, coutumes...** En effet, la plupart des pays de l'Europe ont bénéficié des apports de la civilisation romaine. En confrontant le présent au passé, les élèves peuvent mieux comprendre le monde contemporain.

### IV UN FORMIDABLE VECTEUR POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

- Le lexique, en particulier pour les langues romanes (aqua en latin, agua en espagnol, acqua en italien, apă en roumain, água en portugais, aquarium en français etc.).
- La syntaxe (par exemple la proposition infinitive complétive en latin et en anglais).
- Le système des déclinaisons (par exemple l'allemand).

## ELEMENTS DE LA STRATEGIE ACADEMIQUE

1. On veillera à construire des « parcours humanistes » et de réussite pour tous les élèves en proposant un enseignement du Latin dans tous les collèges et dans la continuité avec le lycée. Pour assurer une offre de formation cohérente entre les établissements, on fera en sorte qu'il y ait au moins un poste de Lettres classiques dans tous les collèges et lycées.
2. Dans chaque lycée général et technologique, on offrira la possibilité de suivre l'option Latin et l'enseignement d'exploration *Langues et Cultures de l'Antiquité* en seconde.
3. Dans les établissements situés en zone rurale et sur les territoires de l'Education prioritaire, on veillera tout particulièrement à promouvoir le Latin, afin de consolider les apprentissages linguistiques, dans un souci d'égalité des chances. Ainsi, on n'hésitera pas à proposer le Latin dès la classe de sixième, en s'appuyant sur l'article 34.
4. Au lycée, on encouragera tout particulièrement les élèves s'engageant en série littéraire à poursuivre l'étude du Latin.
5. On sera attentif à l'organisation horaire, pour éviter dans la mesure du possible, les créneaux dissuasifs à l'heure du déjeuner ou de 17 à 18 heures. On évitera également de proposer deux options sur le même créneau, si des élèves sont susceptibles de suivre ces deux enseignements.
6. L'inscription en section bilangue ou européenne, au collège comme au lycée, ne doit pas exclure le choix du Latin. Les élèves doivent pouvoir choisir concomitamment ces options.
7. On suscitera le plus possible les liens entre enseignants de Lettres classiques pour favoriser la mise en réseaux d'établissements proches et la réalisation de projets en synergie.

Madame et Messieurs les DASEN sont chargés de veiller à l'application de ces directives.

  
Bernard BEIGNIER

Le service  
personnel  
les efforts de cette  
direction aux fins  
de donner un meilleur  
état aux humanités

**Objet : Choix de l'option LATIN en cinquième**

Madame, Monsieur,

La possibilité est donnée aux élèves de choisir le Latin en classe de cinquième.

Cet enseignement est étalé sur trois ans, de la cinquième à la troisième, au rythme de deux heures hebdomadaires en cinquième, puis trois en quatrième et troisième. Ce choix est compatible avec celui d'autres options.

**Pourquoi faire du LATIN ?**

Cet enseignement peut constituer pour l'élève un **atout considérable dans ses apprentissages. Faire du Latin permet d'approfondir, voire d'acquérir plus facilement, les compétences attendues en fin de 3<sup>e</sup> pour valider le socle commun.**

- On rappellera en outre que la moyenne de Latin est prise en compte dans le **contrôle continu pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (" sont également pris en compte, les points obtenus au dessus de la moyenne de dix sur vingt, dans l'un des enseignements optionnels facultatifs choisis par l'élève, à savoir : le Latin (ou une langue régionale), le Grec. ")**.

Ainsi le choix de l'option se justifie par de nombreuses raisons :

**I CONNAITRE LE LATIN POUR BIEN MAITRISER LA LANGUE FRANCAISE**

- Pour que les mots ne soient plus des coquilles vides, mais que les élèves puissent se rapporter à des racines latines pour en deviner le sens ou en saisir la signification précise.
- Pour rendre les mots vivants en repérant ou en comprenant comment ils ont évolué, évitant ainsi des contresens. Les élèves ont ainsi des clefs pour comprendre la signification des œuvres du passé : par exemple une robe « triste » chez Racine est une robe de deuil.
- Pour enrichir le vocabulaire des élèves, souvent trop indigent et par là-même handicapant.

**II APPRENDRE LE LATIN POUR APPRENDRE A RAISONNER**

- Pouvoir formuler précisément sa pensée, ses émotions et être moins violent.
- Acquérir une rigueur de la pensée, développer l'esprit analytique, la faculté de raisonner, si utiles dans les matières scientifiques.

**III UNE OUVERTURE CULTURELLE POUR TOUS**

- Construire des parcours humanistes pour favoriser l'épanouissement d'une sensibilité esthétique ; comprendre l'héritage artistique et élargir le champ de compréhension des problématiques contemporaines.
- Aider les élèves à établir des liens entre passé et présent et à comprendre le présent au regard du passé : en sixième, ils ont découvert un certain nombre de textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'Antiquité gréco-romaine. Le Latin offre l'occasion unique d'accéder à une langue qui est à **l'origine de toute la culture française et européenne dans tous les domaines : mythologie, histoire, géographie, sciences, arts plastiques, théâtre, droit, coutumes...** En effet, la plupart des pays de l'Europe ont bénéficié des apports de la civilisation romaine. En confrontant le présent au passé, les élèves peuvent mieux comprendre le monde contemporain.

**IV UN FORMIDABLE VECTEUR POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES**

- Le lexique, en particulier pour les langues romanes (aqua en latin, aqua en espagnol, acqua en italien, apă en roumain, água en portugais, aquarium en français etc.).
- La syntaxe (par exemple la proposition infinitive complétive en latin et en anglais).
- Le système des déclinaisons (par exemple l'allemand).



**Comment s'inscrire en LATIN ?**

**L'inscription en Latin s'effectue en remplissant les fiches de liaison et le dossier de réinscription. C'est un droit.**

Dès maintenant, nous devons préparer la rentrée 2013 et pour cela nous avons besoin de connaître le nombre d'élèves qui choisira cette option. Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-dessous, coupon que votre enfant remettra à son professeur principal.

✂-----  
**COUPON-REPONSE**

Je soussigné(e).....Père – mère – représentant légal de l'enfant

.....Classe de 6°.....,

souhaite que mon enfant

- suive les cours de Latin à partir de la cinquième (\*)
- ne suive pas les cours de Latin

Date :

Signature :

(\*) A cocher